

Département de l'Isère  
Arrondissement  
de LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE  
de  
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le vendredi 9 juin 2023 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

**Etaient présents** : Céline BONVINI, Sandrine BOUVAREL, Sukran BOYRAZ, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Laurent COUGOLIC, Guillaume DAVID, Alexandra DURY, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Alain MOIROUX, Marie-Lise PERRIN, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Frédéric VIAL.

**Ont donné pouvoir ou sont excusés** :

Sébastien GACON (pouvoir à Estelle GHORIS), Michèle GAUTHIER (pouvoir à Estelle Keller), Aurélie MARMONIER (pouvoir à Michelle PILOZ), Jean-Philippe PAUGET (pouvoir à Wilfried MADULI), Aimé VIAL (pouvoir à Frédéric VIAL),

**Date de la convocation** : 2 juin 2023

**Secrétaire de séance** : Michelle PILOZ

Conseillers présents à l'ouverture : 22. Quorum atteint.

**Délibération n°60-2023** : donation par Madame Rigal-Battaglia d'un tableau de Joseph Romagnol.

Madame Danièle Rigal-Battaglia a exprimé son souhait de donner à la ville de Morestel un tableau de Joseph Romagnol représentant l'étang de Pesce avec comme titre "Etang desséché à Morestel". Ce tableau pourrait s'inscrire dans les orientations du musée pour intégrer la collection permanente de la Maison Ravier.

Cet artiste, qui a longtemps séjourné à Morestel où il tenait une galerie de peinture, a contribué à faire de notre ville la Cité des peintres. Cette œuvre viendra enrichir la collection consacrée en grande partie à la peinture de paysages. Elle sera le témoignage de l'indéniable attrait de notre ville et de ses paysages proches pour de nombreux peintres.

La valeur du don a été estimée à 100 €.

-Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que le conseil municipal doit statuer sur l'**acceptation des dons et legs** en faveur de la commune lorsque ces dons et legs sont grevés de conditions et de charges,

-Considérant que ce don manuel permettra d'enrichir la collection de la Maison Ravier,

**Après délibération, à l'unanimité (27 voix pour)  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- ACCEPTE le don manuel du tableau "Etang desséché à Morestel" de Joseph Romagnol de la part de la madame Danièle Rigal-Battaglia dont la valeur est estimée à 100 €.

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et signer tout document relatif à ce don manuel.

-DECIDE d'intégrer cette œuvre à l'inventaire de la commune pour une valeur de 100€.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 9 juin 2023

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.



Frédéric VIAL

Le Maire,